DE/31/711/20240409/09

Nombre de Conseillers en exercice :	33	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	Séance du 9 avril 2024
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le quatre mars, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :

Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.

Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE Étaient absents et non représentés :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE CONFINES 2024

Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée le budget.

Le Conseil Municipal, Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, entendu et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 03 avril 2024,

Considérant la transmission du budget primitif annexe Confines 2024 aux membres du conseil municipal le 27 mars 2024

- APPROUVE ainsi qu'il suit, le budget primitif annexe Confines 2024 qui s'équilibre :

=> Pour la section de fonctionnement : 95 244,00€

=> Pour la section d'investissement : 121 701,37€

Soit 216 945,37€ pour le budget total

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance. Pour conie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : Publié le :

Notifié le :

(3)

Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance